

**CRCK AURA - Commission ESIND - Réunion du 24/09/2024**  
**Relevé de décisions, compte rendu et tour d'horizon des dossiers en cours**

**Présents** : Jean-Christophe Boivin - Philippe Caillebotte - Bernard Jacquot - Patrick Orosz –Jules Silvin

**Excusés** : Laurent Nicolet - Yves Lecaude

**Diffusion** : Commission ESIND - Comité directeur – Newsletter

<b>1. POINTS ABORDÉS LE 24 SEPTEMBRE 2024</b>		
Quoi	Qui	Quand
<b><u>Point spécifique Savoie avec Jules Silvin</u></b>		
<p><b>Tour d'horizon des dossiers en prévision d'une réunion DDT le 3 octobre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté préfectoral fixant la liste des ouvrages faisant obstacles à la navigation et devant être aménagés et/ou signalés : comment reprendre, actualiser (ouvrages supplémentaires à la liste initiale) et faire aboutir la démarche engagée en 2016 / 2018 ?</li> <li>- MCHE sur le Doron de Bozel à Brides-les-Bains: une solution bouton pressoir et débarquement est en cours d'étude avec le porteur de projet qui semble ouvert à la discussion (avis à rendre à DDT dans le cadre des avis préalable à l'enquête publique)</li> <li>- Signalisation à mettre en place par l'exploitant au niveau du barrage de Montmélian : pas de retour à ce jour suite au dossier de recommandations remis en décembre 2022 par le CRCK et la DSDEN</li> <li>- Recours (courrier RAR) contre l'AP du lac de barrage du Mont Cenis visant à corriger certains points : la DDT a répondu le 31/08 disant prendre en compte la demande</li> <li>- Recours (courrier RAR) contre l'AP du lac de barrage de Roselend visant à modifier certaines dispositions et autoriser la pratique :</li> <li>- Recours contre l'AP Isère Tarentaise et Doron Bozel 2017 : le sous-préfet d'Albertville doit réunir la cellule concertation avant la fin de l'année ; les nouvelles demandes doivent de préférence être débattues au préalable au sein de l'association Tarentaise eau vive afin d'éviter une opposition des pêcheurs</li> <li>- Recours contre les 2 AP de 2000 sur l'Isère entre Aigueblanche / La Bathie et La Bathie / Gilly : réunion positive en juin dernier (cf compte rendu avec présence L Nicolet, C Landrin, J Silvin) ; dans l'attente de la mise en place des essais de navigation avec EDF</li> <li>- Recours contre l'AP autorisant la vidange du barrage EDF de Romagnieu sur le Guiers, pour lequel le CRCK n'a pas été consulté et qui impacte la pratique : un contact est à reprendre avec l'exploitant et avec les préfectures 38 et 73</li> <li>- L'Arc en Maurienne : la navigation sur cette rivière a été très impactée par les nombreux ouvrages ; malgré tout quelques parcours subsistent qu'il convient de préserver ; un point de situation de ces parcours autorisés et des évolutions potentielles est à faire en lien avec la sous préfecture, EDF, les besoins sportifs et touristiques de la vallée</li> <li>- L'Arly à l'aval du barrage des Mottets : un projet de convention et signalisation ont été proposés à EDF par le CDCK après validation FFCK (sur sa demande initiale du Préfet) qui reste en attente de réponse à ce jour ; que dit l'arrêté d'autorisation d'exploitation ?</li> <li>- Remise en état du lit de l'Isère au niveau de la zone artisanale de Macot La Plagne Tarentaise suite à la destruction d'un rapide par la commune sans autorisation DDT : FFCK et DDT sont intervenues auprès de la mairie dès 2022, laquelle ne planifie pas les travaux et ne prévoit pas le budget associé</li> <li>- Association « Tarentaise eau vive » : son fonctionnement et son projet d'actions sont à suivre et à relancer car cette structure est le bon support de coordination et de structuration des sports de pagaie et d'eau vive en Tarentaise (dont pêche) sur l'Isère et le Doron en amont de Moutiers), pour les questions de cohabitation des pratiques, de promotion des pratiques, d'aménagement des sites, de signalisation, information, et même formation des acteurs (cf statuts de l'association et projet de développement).</li> </ul>	BJ JS	03/10

Niveau national		
<p><b>4 dossiers clés à proposer à la Commission nationale et au VP ESIND</b></p> <p>1. Gestion des lâchers d'eau en Tarentaise : comment réduire les tensions, améliorer la communication entre usagers, fédérer et arbitrer les multiples demandes (nationales, régionales, locales, kayak, pêche, raft, travaux) et retrouver une bonne image auprès des acteurs locaux (maires, EDF...)</p> <p>➔ Relancer une nouvelle fois notre courrier du 20 octobre 2022 (resté sans réponse) proposant de prendre en compte les accords locaux dans la convention nationale EDF</p> <p>➔ À défaut, proposer une solution locale avec Tarentaise eau vive qui fédère déjà tous les acteurs, y compris le Comité régional</p> <p>2. En coopération avec EDF et CNR, proposer les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour sécuriser la navigation à l'aval des barrages et permettre aux exploitants de ne plus se sentir dans une obligation de résultat</p> <p>➔ Faire un nouveau courrier de relance à la FFCK suite à celui du 20 novembre 2022 – en s'appuyant notamment sur les cas de la Feysine, d'Arthaz, de La Bathie, du Doron de Bozel, Bort-les-Orgues...</p> <p>3. Afin d'améliorer la représentation des sports de pagaie dans les instances de gestion de l'eau, une proposition de charte de principes à respecter a été rédigée en collaboration avec les membres agrées.</p> <p>➔ Envoyer la charte rédigée à la commission nationale de la FFCK en vue d'une adoption par le Conseil fédéral et le BEX</p> <p>4. Rédiger la contribution de la FFCK aux mesures et dispositifs de gestion des flux d'usagers et payeurs à mettre en place sur les rivières et sites naturels en fonction du débit et de la fréquentation. (Calanques, Guiers, Chassezac...)</p> <p>➔ LN. transmet les documents USA et le lien vers River Management</p> <p>➔ BJ a transmis le lien vers l'étude « tourisme sportif » qui révèle que 89 % des français sont favorable à des quotas d'usagers sur les sites sensibles</p> <p>Ces sujets sont aussi à intégrer aux feuilles de route pour les prochaines années et permettent de questionner les candidats en lice sur le prochain mandat.</p>	<p>BJ</p> <p>PC</p> <p>PC</p> <p>LN</p> <p>PC</p>	<p>?</p> <p>?</p> <p>Envoi fait Retour à suivre</p> <p>?</p> <p>Déc.</p>
Niveau régional		
<p><b>Projet de nouveau barrage « Rhonergia » - Isère / Ain</b></p> <p>Le Comité régional a été informé de la décision du ministre de l'économie (autorité concédante) de stopper le projet de barrage (courrier du 27 Août adressé à CNR concessionnaire) et de réaffecter les sommes correspondantes à de nouveaux projets permettant « la poursuite de l'exécution de la concession dans des conditions financières équivalentes » après consultation du comité de suivi de la concession.</p> <p>En conséquence du cahier d'acteurs remis en juin dernier aux Garants de la CMDP, CNR a décidé de suspendre en 2024 son soutien au Comité et à certains clubs, dans le cadre de la convention annuelle de valorisation des sites CNR.</p>	<p>PO/BJ</p> <p>PC BJ</p>	
<p><b>Topo guide Haut Rhône</b></p> <p><u>Ce qui a été fait :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche projet évolutive</li> <li>- Demandes de subvention 2022 et 2023 au Conseil régional et à l'ANS</li> <li>- Contacts Comité Via Rhône, SHR, CNR, Agence touristique AURA,</li> <li>- Repérage SATE réalisé par A Dubost en août 2023</li> <li>- Pré-maquettes numérique (Loopi) et papier (Outdoor diffusion)</li> <li>- Contact CNR avec fiche projet « Plan 5 Rhône »</li> <li>- Contact DREAL avec fiche projet plan Rhône Saône (séminaire 3 avril)</li> <li>- Diffusion des chiffres de fréquentation sur le Rhône (enquête BJ / Pro)</li> </ul> <p><u>Ce qui reste à faire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Réunion technique et point financier avec A Dubost pour y voir clair sur suites à donner, échéancier, stop ou encore</li> <li>➔ Point financier interne au Comité dans le cadre du budget 2024</li> <li>➔ Réduire la fiche projet à la version numérique descriptive du parcours</li> <li>➔ Garantir la cohérence avec le document « expertise ouvrages » : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Validation par CNR du contenu du topo / sécurité</li> </ul> </li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Validation par CRCK des recommandations du rapport d'expertise</li> <li>➔ Revoir fiche projet P5R CNR</li> <li>➔ Envisager fiche projet plan Rhône Saône</li> <li>➔ Reprendre contact avec l'Agence touristique régionale, SHR, Comité ViaRhôna, les comités départementaux tourisme (suite rdv BJ Pannekoucke)</li> </ul>		
<p><b>Expertise relative au franchissement des ouvrages CNR</b></p> <p><u>Ce qui est fait :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventonnement avec CNR sur les modalités de travail et de facturation</li> <li>- Amendements et annotations de la commission ESIND à L Brossat</li> <li>- Recueil des avis des professionnels sur leurs besoins et usages</li> <li>- Facturation et règlement de 16.000 euros à CNR</li> <li>- Remise par LB CTS de son rapport à CNR et DRAJES</li> </ul> <p><u>Ce qui reste à faire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Lire et commenter le rapport final de LB</li> <li>➔ Communiquer à CNR et DRAJES les observations du Comité régional</li> <li>➔ Prévoir le rapport d'expertise pour l'aval de la Feysine</li> </ul>	<p>BJ PC PO  LB</p>	<p>10 oct.</p>
<p><b>Budget</b></p> <p>L'analyse des comptes Esind sur le mandat 21/24 sera fait à partir des grands livres analytiques par extraction. Le résultat doit permettre de préparer le budget et les actions 2025 à proposer à la nouvelle équipe élue en novembre prochain</p>	<p>PC PO</p>	<p>Oct.</p>
<p><b>Bilan de mandature et prochaines élections</b></p> <p>Courant novembre Philippe sollicitera les acteurs ESIND de la commission et des départements afin de produire son compte rendu pour l'AG de mars 2025 qui sera présenté par le nouveau responsable de la commission qui sera élu en novembre prochain</p>	<p>PC</p>	
<b>Niveau départemental</b>		
<p><b>07 : Eyrieux, barrage de La Planche St-Sauveur-de-Montagu</b></p> <p>Les dernières crues ont emporté le barrage et la passe à canoës en cours d'aménagement</p>		
<p><b>07 : Chassezac Barrage de Puech -Barrage situé à l'aval de celui de Ganivay</b></p> <p>Suite à l'accident mortel dans le rappel (2 victimes) / pratiquants autonomes / rivière avec niveau important. Difficile de connaître les circonstances exactes, le niveau de pratique et l'équipement.</p> <p>La liste des ouvrages à aménager et/ou signaler a été déposée auprès de DDJS après réunion multi parties en 2014, sans suites de la part de la DDT et de la Préfecture. Le CDCK réclame depuis des années la signalisation des points d'embarquement, des ouvrages sur ce parcours, l'Ardèche et sur l'Eyrieux « commercial » ainsi que des panneaux d'informations des usagers aux points d'embarquement.</p> <p>Message réaffirmé en commission de la CLE le 22/05. Réunion avec Service des Sports du département le 27/05 et courrier au Préfet en cours de rédaction !</p> <p>Réunion mercredi 25/09 suite à l'accident du printemps au barrage de Rions qui doit permettre de pointer les défauts de signalisation et de définir les</p>	<p>PC</p>	
<p><b>07: Réouverture des Lônes de Vion</b></p> <p>Le Comité a émis un avis défavorable pour non prise en compte de la navigation. Réunion récente avec CNR pour prise en compte de nos remarques.</p>	<p>PC</p>	
<p><b>07: Barrage de St Martin d'Ardèche</b></p> <p>Des discussions sont en cours sur l'intérêt de la suppression du barrage. Projet de rééquipement hydro électrique en cours de réflexion. À suivre</p>	<p>PC</p>	
<p><b>07 26 : Barrage de Charmes / rampe mise à l'eau</b></p>		

Les préconisations du Comité ont été prises en compte et les travaux sont en cours... à suivre.	PC	
<b>43 – Rénovation du pont de Langeac</b> L'impact des travaux sur la navigation est signalé par le commissaire enquêteur. Les décisions à suivre par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre sont à surveiller.	YL/NH	
<b>43 – Liste des ouvrages à aménager</b> Suite à notre recours du 17 juin 2022 demandant au Préfet de publier la liste des ouvrages à aménager, la DDT a préparé la liste requise... en y intégrant Poutès	YL NH	
<b>43 – Poutès</b> Les essais ont pu être organisés et ont permis de tester l'impact d'une panne de l'usine sur l'environnement du barrage. Ils n'ont pas révélé de situations dangereuses. Il n'y a pas eu de vague dévastatrice comme l'affirmait le responsable EDF. (augmentation du niveau d'eau évalué à une dizaine de cm en 30 minutes.) <a href="https://youtube.com/shorts/SWfOEXGBzRo?feature=share">https://youtube.com/shorts/SWfOEXGBzRo?feature=share</a> La réunion du 26 avril a permis de valider les essais et de définir la signalisation. La solution contournement barrage plein ou en transparence est actée, mais le franchissement du barrage en transparence par les vannes reste refusé par le préfet et l'exploitant.	YL/NH PC	
<b>43 : Moulin de Bareyre</b> Les travaux prévus pour le chemin de contournement sont prévus comme demandés. Un recours est lancé contre l'échelle à poissons en raison de la non-consultation de la FFCK et contre le chemin de contournement que la Préfecture veut rendre définitif alors qu'il s'agit d'une solution temporaire durant les travaux. JED répond au tribunal pour lui signifier, lettre de Nasser à l'appui, que les décisions prises n'étaient que temporaires pour pallier l'urgence de la protection des utilisateurs. La décision de poursuivre après les 3 recours déjà déposés reste à prendre selon l'intérêt réel des solutions souhaitables ou obligatoires ... En attente de la réaction préfectorale	YL/NH	
<b>63 : Sioule</b> Une réunion avec DDT 63 est prévue pour aménager la rivière à poissons et la passe à bateaux dans le cadre d'une demande de modification d'un seuil.	YL/NH	
<b>69 : Interdiction de navigation sur le Rhône à Lyon (Rhône)</b> Vu l'incohérence des textes qui se chevauchent, vu le rjet implicite de notre recours gracieux, vu l'absence de contact à l'administration et auprès de CNR gestionnaire du site, vu les presque 4000 signataires de la pétition lancée par Jules Silvin, le Comité régional est décidé à engager un recours contentieux conjoint avec la FFCK et le CDCK, sur la base d'un mémoire préparé par JED et grâce à une cagnotte de soutien lancée auprès des signataires de la pétition. Toutefois, si dans un délai de trois mois, un calendrier de travail est convenu avec les administrations pour réviser les textes en cause, le recours contentieux ne sera pas engagé.	PC JCB	décembre
<b>74 : Barrage d'Arthaz</b> <u>Panneaux signalisation :</u> Les conventions sont signées et les panneaux mis en place. Patrick réalise un doc photos pour clore ce point. <u>Travaux et nouvelle concession :</u> En décembre la DDT74 a sollicité l'avis du CDCK74 sur la demande d'EDF d'augmentation de puissance et de prolongation de concession de 50 ans. Le CDCK 74 a remis son avis en janvier en demandant la mise en place d'une solution de portage pérenne. Une relance a été faite ..	PO  PO	Octobre  En attente retour DDT

<b>74 : Projet Arrêté sécheresse</b> Réponse argumentée de la DDT au courrier type FFCK envoyé. Le délai de recours est dépassé. Affaire classée.	PO	
--	----	--

2. AUTRES POINTS RÉCURRENTS NON ABORDÉS		
Quoi	Qui	Quand
Niveau national		
<b>Bassin versant du Rhône : Création d'un emploi de « tête de réseau »</b> Profil d'emploi, document projet et courrier d'accompagnement ont été remis à la FFCK, qui doit transmettre la proposition au Directeur de l'Agence de l'eau ➔ Relancer Antoine Dubost et Georges Dantin avec un éclairage des arguments à développer en partant du document cadre de l'Agence dans son 12 <sup>ème</sup> programme (mise en œuvre du plan d'adaptation au changement climatique)	PC	?
Niveau régional		
<b>Communication</b> Principe : conserver une présence régulière par des messages fréquents afin d'informer du travail en cours et des actions conduites	PO	?
<b>Rencontres à prévoir pour présenter les dossiers et actions FFCK</b> FNE (Jacques Pulou), CEN Rhône Alpes (JY Chetaille), FN Pêche, LPO, VNF ➔ Prévoir une journée de travail, échanges, réflexions commune à tous ces organismes et représentants, si possible via l'ARRA ➔ Rédiger une note de synthèse à l'issue d'une réunion spécifique à laquelle chacun vient avec la liste de points à intégrer à cette journée. ➔ Rassembler les documents source utiles ➔ Préparer PPT (PO) ➔ Proposition faite à DRAJES d'un sondage auprès des référents sports de nature des DSDEN, dans l'attente de sa rediffusion (sans réponse de JB Delpy et MC Doha malgré accord de B Feutrier)	PC  PO  BJ	?
<b>Tableau des recours administratifs en cours et potentiels</b> 5 dossiers sont identifiés avec coûts et procédures : Feysine – Poutès / Hte Loire - Romanche – Haute Tarentaise –La Bathie (par ordre de priorité et probabilité).	PO	
Niveau départemental		
<b>01-Département de l'Ain – Action du Comité départemental</b> Pour couvrir l'ensemble des points qui suivent, une réunion avec le CDCK Patrice Fischer, Sylvain Louvel, et les clubs est nécessaire.	LN BJ	à faire
<b>01: Ain Aval – développement touristique</b> La réunion du 16/02/24 a permis d'envisager une démarche d'amélioration des conditions de pratique avec le Conseil départemental, le SR3A et la DDT01, en mobilisant la CDESI et en inscrivant la rivière (dont le Rhône) au PDESI : 1. actualiser l'inventaire des ESI pratiqués praticables en interne au CDCK 2. rencontrer Robin Cattet (CD01) pour valider l'inventaire et préparer la suite.	BJ LN	À faire
<b>01: Ain Aval - glissière sur barrage de Pont-d'Ain (L Nicolet, B Bolomier)</b> Le barrage hydroélectrique de Pont-d'Ain est équipé d'une glissière inutilisable. Une nouvelle glissière est à envisager. À cet effet, B Bolomier a sollicité Hydrostadium qui a remis un document d'étude et d'offre. La poursuite du dossier nécessite : - de faire le point de la situation juridique du barrage avec l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation - d'expliquer la non fonctionnalité de la glissière actuelle	BB LN  TD SL PC	Avril  Avril

<ul style="list-style-type: none"> <li>- de rechercher la solution technique la plus adaptée et financièrement possible</li> <li>- Une réunion sur place avec les acteurs concernés</li> </ul>		
<p><b>01: Ain Aval : glissière sur digue de Longeville (T Dupras)</b>  La reconfiguration de la glissière entre le plan d'eau et l'Ain, devenue dangereuse, est nécessaire. L'avancement rapide du travail passe par une maîtrise d'ouvrage (et el budget) porté par le CKCVA avec une solution technique qui reste à trouver dans une enveloppe d'environ 10.000 euros. La mairie d'Ambronay et les autres collectivités territoriales soutiennent le projet qui n'a pas d'obstacle administratif.</p>	TD BJ	
<p><b>38: Manche</b>  Les essais de navigation ont eu lieu le 16 mai 2024 à Livet Gavet. Le compte rendu est en cours. Ils ont notamment permis de montrer la navigabilité du parcours, de rassurer les responsables EDF et Préfecture. Ils constituent un modèle d'organisation et de procédure pour faire évoluer la réglementation.</p>	PKR	
<p><b>38 01 : Dossier des Molottes</b>  L'avis du Comité sur le dossier travaux a été transmis à la DREAL. L'AP a été publié, les travaux vont pouvoir commencer.</p>	BJ	24/05
<p><b>Prochaine réunion : Jeudi 17 Octobre 2024 - 9 h 30 / 12 h 00</b></p>		